

**Règlement officiel du Semi-Marathon de Sète,
du 10km et du 5km .**

Article 1 Organisation

L'association «Les Dys Mille Pas» organise le Semi-Marathon de SETE avec trois formats 21km, 10km et du 5 km le Dimanche 05 OCTOBRE 2025 sur la commune de Sète ,cette manifestation sera à but caritatif.

Article 2 Engagements

Les 3 courses sont ouvertes à toutes et à tous aux coureurs licenciés ou non ainsi qu'aux personnes en situation d'handicap a partir de:

La catégorie Junior nés en 2006/2007 pour le Semi

La catégorie Cadet nés en 2008/2009 pour le 10 km

La catégorie Minimes nés en 2010/2011 pour le 5km

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sur leur propre et exclusive responsabilité et auront souscrit à une assurance de responsabilité civile.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé.

Les participants possédant une licence délivrée par une fédération autorisant la pratique de l'athlétisme en compétition devront impérativement fournir une photocopie de leur licence en cours de validité saison 2025/2026,

Les autres participants (non licenciés, licenciés d'une autre fédération que celles citées ou licenciés des fédérations de pays étrangers) devront impérativement remplir leur PPS Parcours de Prévention de Santé attestation valable 3 mois et le mettre obligatoirement sur le site internet d'ATS gestionnaire des inscriptions ou remplir son PPS et le donner le jour du retrait des dossards en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne sera accepté. En cas de non présentation de ces documents le dossard ne sera ni délivré ni remboursé.

Article 3 Parcours

Le parcours du semi sera pour grande partie sur voie piétonne/cycliste le reste du parcours empruntera des voies de circulation à faible sollicitation routière et des chemins carrossables de terre. Ravitaillements solide et liquide seront tous les 5kms.

Les parcours du 10km et du 5km seront sur voies piétonnes/cyclistes et voie routière 1 ravitaillement sur le 10 en liquide et solide pas de ravitaillement sur le 5km

Article 4 Inscriptions

les inscriptions seront sur le site internet www.ats-sport.com à partir du 21/04/ 2025 à 08h00.

La clôture de celle-ci seront le Jeudi 02 Octobre 20h00. Aucune inscription sur place.

Interdiction formelle de rétrocéder son dossard à une tierce personne celle-ci sera reconnue responsable, **l'organisateur décline** toutes responsabilités en cas d'accident ou de problème de santé de cette dernière.

Il sera possible de revendre son dossard par voie de liste d'attente 30 jours Max avant le départ passé ce délai pas d'échange et pas de remboursement.

Article 5 Les Handisports et Sports adaptés

Les athlètes handisports ainsi que sports adaptés seront admis sur le parcours du semi, 10km et du 5km.

Article 6 Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer au village départ installé au Mail du Salin avec présentation d'une pièce d'identité, son PPS ou sa licence doit être obligatoirement donné en ligne sur le site Ats

Le samedi 04 Octobre de 10h à 18h au village départ situe Mail du Salin route des 4 chansons.

Le Dimanche 05 Octobre de 6h30 à 7h15 au village de départ situe Mail du Salin route des 4 chansons

Article 7 Sécurité

Le parcours sera sécurisé par la police municipale, par des vététistes, véhicule organisateur et par des signaleurs mis en place par l'organisation.

Les ceintures porte-gourdes seront autorisés mais une vérification intérieure pourra être effectuée.

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile propre à l'évènement, mais chaque participant devra être couvert par sa propre assurance.

Les organisateurs et l'organisation déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident sur la manifestation.

Si un participant(e) a un problème ou abandonne sur un endroit du parcours se signaler auprès d'un bénévole qui sera sur le parcours.

Article 8 Médical

Un service de secours sera mis en place pour assurer la sécurité de tous.

Une assistance médicale sera assurée tout au long des 3 épreuves, les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicale.

Article 9 Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par du personnel qualifié utilisant un système de chrono électronique.

Un classement sera établi à la fin de chaque course et sera consultable sur le site internet www.ats-sport.com

Un concurrent n'empruntant pas l'intégralité du parcours tel que balisé ne pourra être classé à l'arrivée et sera mis hors course.

SEULATS A LA GESTION DES INSCRIPTIONS ET RESULTATS

Un temps maximum de 3h pour effectuer le semi, un participant(e) qui arrivera au 10 kms du semi en 1h30 pourra se voir retirer son dossard mais pourra finir la course sans celui-ci et sous son entière responsabilité.

Article 10 Départ

9h00 pour le semi départ et arrivée au Mail du Salin 9h30
pour le 10km départ et arrivée au Mail du Salin 9h45 pour
le 5 km départ et arrivée Mail du Salin

Article 11 Récompenses

Les 3 premiers et premières de chaque course se verront remettre les récompenses par nos partenaires.

Les premiers et premières de chaque catégories seront récompensés sur les 3 distances.

Pas de cumul de récompenses..

Article 12 Dotation

Les participants se verront remettre une dotation individuelle lors du retrait des dossards. Les tee shirt seront en option avec possibilité de l'acheter lors de son inscription.

Achat possible lors du retrait des dossards dans la limite des stocks.

Article 13 Animations

Sur le parcours du semi ainsi que du 5km et 10km différentes animations seront mise sur le tracé , une animation musicale de clôture avec dégustation de produits locaux seront mis en place sur le village d'arrivée.

Article 14 Droit d'image

Lors de son engagement à l'une des 4 courses , chaque participant autorise les organisateurs et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître prise lors de votre participation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue.

Article 15 Respect de l'environnement

En s'inscrivant a une des trois courses le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés qu'ils soient urbains ou naturels.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (gels, emballage, gobelets) sur la voie publique et sur tout le parcours. Des zones de décharges (poubelles) seront mises en place par l'organisation.

Article 16 Cas de force majeure

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler la course pour des raisons de sécurité suite à des intempéries ou tout autre évènement qui pourraient mettre en danger les participant(e)s.

Si les courses devaient être annulées par cas de force majeure ou par motifs indépendants de la volonté des organisateurs les concurrents ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Article 17 Acceptation du règlement.

L'inscription sur l'une des trois courses implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement par chaque participant(e). L'organisation se réserve le droit de le modifier notamment pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes.

L'organisation.